

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'écologie,  
du développement durable et de l'énergie

## **Arrêté du**

**modifiant l'arrêté du 4 novembre 2008 fixant une liste des opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008**

NOR :

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité,**

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2009-501 du 30 avril 2009 portant extension aux ouvriers de l'Etat de divers décrets indemnitaires ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2008 modifié fixant une liste des opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le décret n°2008-366 du 17 avril 2008 ;

Vu l'avis du comité technique ministériel en date du 17 mars 2015,

# ARRÊTENT

## Article 1

L'article 1 de l'arrêté du 4 novembre 2008 sus-visé est complété comme suit :

Après la mention « 46° Le transfert à La Défense des services du Commissariat général au développement durable implantés à Paris », est ajoutée la mention suivante :

« 47° Le transfert de la direction de la communication de La Défense au boulevard Saint-Germain à Paris ».

## Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le